



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION**

Maîtrise universitaire d'études avancées (MAS) en neuropsychologie

Responsable : **Prof. Julie Péron**

Coordinatrice: **Dre Fabienne Esposito**

Séance d'information du 22.09.2023

Membres du comité directeur

- ***Membres de la FPSE***

- Julie Péron (Professeure Associée, présidente)
- Pascal Zesiger (Professeur Ordinaire)
- Anne-Claude Juillerat Van der Linden (Chargée de Cours, membre orientation clinique)
- Virginie Descloux (Chargée de Cours, membre orientation cognitive)
- Claire Mayor (Chargée de Cours)

- ***Expertes représentant le monde professionnel***

- Anne Bellmann (PhD, Spéc. en neuropsychologie FSP, Resp. de l'unité de Neuropsychologie, Clinique Romande de Réadaptation, Sion)
- Delphine Frochaux (Spéc. en neuropsychologie FSP, Resp. adjointe d'unité, Hôpitaux Neuchâtelois)

- ***Représentante des étudiant.e.s***

- Anaïs Do Carmo (étudiante de 3^{ème} année MAS)

- ***Coordinatrice du MAS (invitée permanente avec voix consultative)***

- Fabienne Esposito (PhD, Spéc. en neuropsychologie FSP, Clinique Romande de Réadaptation, Sion)



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Objectifs

Mas en neuropsychologie – UNIGE

Objectifs

- L'objectif du MAS en neuropsychologie est de proposer **une formation professionnelle approfondie** en neuropsychologie.
- Cette formation aboutit à la délivrance du **diplôme** « Maîtrise universitaire d'études avancées en neuropsychologie » (*Master of Advanced Studies in Neuropsychology*).
- Ce MAS est organisé par la Section de psychologie de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève pour le Triangle Azur*.

**Triangle Azur = réseau de coopération
qui réunit les universités de Genève, Lausanne, Neuchâtel.*

Objectifs

- Ce MAS est conçu afin de pouvoir **répondre aux exigences de la Loi fédérale sur les professions relevant du domaine de la psychologie (LPsy)** et, en particulier, aux critères d'accréditation en vue de décerner le titre postgrade **fédéral** de *spécialiste en neuropsychologie*.
- Ce MAS a été **accrédité** par le **Département fédéral de l'intérieur** le 19 octobre 2022.

Objectifs

- Accrédité, ce MAS répond aux exigences de la Loi fédérale sur les professions relevant du domaine de la psychologie (LPsy) et permet de décerner le titre postgrade fédéral en neuropsychologie.
 - Dans le contexte de l'accréditation, des modifications substantielles vont avoir lieu dans les prochains mois en lien avec les charges de l'accréditation.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Contenu de la formation

Mas en neuropsychologie – UNIGE

Étendue de la formation postgrade en neuropsychologie (DFI, LPsy, AccredO-LPsy)

- Elle doit être composée des éléments suivants :
 - A. Partie théorique** : connaissances et savoir-faire, **500 unités*** au minimum (cours, séminaires, ateliers, apprentissage en ligne, etc.).
 - B. Partie pratique** :
 - 1. Pratique clinique en neuropsychologie** : au moins **3600 heures** d'activité clinique neuropsychologique supervisée dans au moins **deux établissements distincts** de soins ambulatoires ou hospitaliers accueillant des personnes présentant **différents troubles ou pathologies** neuropsychologiques pour **diagnostic, traitement et/ou réadaptation**;
 - 2. Cas cliniques neuropsychologiques traités personnellement** : au moins **180 cas** traités personnellement – attestés par le/la superviseur/euse, avec différentes étiologies et dont au moins **10 cas** sont documentés de manière exhaustive (rapports);
 - 3. Supervision** : au moins **250 unités** de supervision.

*1 unité = 45 min

MAS en neuropsychologie

- Le programme d'études du MAS comprend **3 parties** :
 - *Partie théorique*
 - 504 unités de connaissances théoriques et savoir-faire
 - *Partie pratique*
 - 3600 heures de pratique clinique en neuropsychologie
 - 180 cas traités personnellement (dont 10 détaillés)
 - 300 unités de supervision
 - *Evaluation finale*
 - 1 mémoire de fin d'études
 - 1 examen final
- L'université exige que l'ensemble des éléments susmentionnés soient acquis au terme de la formation* des étudiant.e.s, mais l'université ne propose qu'une partie de ces éléments.

* Le nouveau règlement fixant une durée maximale de 6 ans pour l'ensemble de la formation, théorie et pratique.

MAS en neuropsychologie

Ce qui est acquis à l'Université de Genève :

- **Partie théorique :**
 - 504 unités de connaissances théoriques et savoir-faire
- **Partie pratique :**
 - 50 (sur 300) unités de supervision
- **Evaluation finale :**
 - 1 mémoire de fin d'études
 - 1 examen final

Ce qui est de la responsabilité des étudiant.e.s :

- **Partie pratique :**
 - 3600 heures de pratique clinique en neuropsychologie
 - 180 cas traités personnellement (dont 10 détaillés)
 - 250 (sur 300) unités de supervision
- NB: des remaniements sont en cours suite à l'accréditation et aux feedbacks des étudiant.e.s (nous avons conscience de l'exigence de la formation en termes d'investissement de temps/travail).



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Connaissances théoriques et savoir-faire

Mas en neuropsychologie – UNIGE

Connaissances théoriques et savoir-faire (~500 unités)

Acquisition = dispensée par l'Université de Genève

- Enseignements: ~500 unités (= 378 heures) réparties sur **un cycle de trois ans**
(sachant que 1 unité = 45 minutes; 1 ECTS = 30 heures ; 30 ECTS=40 unités) ;
- Enseignements : en moyenne **2 jours / mois** *(1 vendredi et 1 samedi, ou plus au besoin) ;*
- Contenu de la formation théorique séparé en **5 grands domaines** (modules) :
 - domaine général (MG), domaine adulte (MA), domaine enfant (ME), domaine personne âgée (MPA), domaine expertise (MEX)

Connaissances théoriques et savoir-faire (~500 unités)

Modules Généraux (MG)		But	A	B	C
MG1	Aspects neurobiologiques : apports des techniques électrophysiologiques et d'imagerie ; éléments de neurologie et de psychopharmacologie ; réseaux cérébraux et plasticité fonctionnelle ; interventions neurobiologiques (stimulation magnétique transcrânienne et stimulation cérébrale intracrânienne)	24	8	8	8
MG2	Aspects neuropsychologiques 1 (évaluation, intervention) : bonnes pratiques et limites de la psychométrie ; évaluation individualisée et plurielle/intégrative ; liens entre neuropsychologie et psychopathologie ; dimension culturelle de l'évaluation ; établissement de buts d'intervention dans la vie quotidienne ; évaluation de l'efficacité des interventions (cas uniques, approche qualitative) nouvelles technologies	32	16	8	8
MG3	Aspects neuropsychologiques 2 (entretien, rapport et transmission d'informations, autoréflexion) : gestion de l'entretien anamnestique et de la relation (principes et jeux de rôle) ; entretien motivationnel ; rédaction du rapport et transmission des informations	10	6	0	4
MG4	Formulations de cas intégratives	24	8	8	8
MG5	Réhabilitation psychosociale (facteurs socio-économiques, culturels...) et travail en réseau ; soutien aux proches	16	4	12	0
MG6	Systèmes sociaux et sanitaires, connaissances juridiques, assurances	8	0	4	4
MG7	Éthique et déontologie	8	4	0	4
	Formation par Interactions Simulées (FIS)	15	5	5	5
Total unités modules généraux		137	51	45	41

Comprend également la formation aux interactions simulées

NB: des modifications sont cours suite à l'accréditation afin de répondre aux charges du DFI.

Pour le cycle A, voir: [Plan études23-24CycleA2023-24.pdf](#)

Connaissances théoriques et savoir-faire (~500 unités)

Modules adultes (MA)		But	A	B	C
MA1	Troubles de la mémoire à long terme	20	4	8	8
MA2	Troubles de la mémoire de travail	8	8	0	0
MA3	Troubles du langage écrit	16	0	0	16
MA4	Troubles du langage oral	24	0	8	16
MA5	Troubles gnosiques, topographiques, hémisplégie , Syndrome de Balint + champ visuel / Somatoparaphrénie-body and cognition	12	4	8	0
MA6	Troubles praxiques et AVQ	12	0	0	12
MA7	Troubles de la cognition sociale	8	0	8	0
MA8	Neuropsycholgo-oncologie et fatigue (touche indirectement aux troubles des fonctions exécutives et de l' attention)	20	8	12	0
MA9	Prise en charge des troubles cognitifs sévères ; états de conscience altérés	16	4	12	0
MA10	Troubles du comportement et des émotions ; sexualité	12	8	0	4
MA11	Évaluation des syndromes de dysconnexion et évaluation neuropsychologique dans la chirurgie de l'épilepsie	8	0	0	8
MA12	Actualités de la recherche / présentations d'articles	12	4	4	4
Total unités modules adultes		168	40	60	68

Connaissances théoriques et savoir-faire (~500 unités)

Modules enfants (ME)		But	A	B	C
ME1	Spécificités de la neuropsychologie de l'enfant	4	0	4	0
ME2	Troubles de la mémoire	20	4	8	8
ME3	Troubles praxiques et gnosiques	8	0	4	4
ME4	Troubles des fonctions exécutives et attentionnelles	24	8	8	8
ME5	Troubles de la cognition sociale et des émotions	8	0	0	8
ME6	Troubles du langage oral	16	16	0	0
ME7	Troubles du langage écrit et du calcul	16	16	0	0
ME8	Actualités de la recherche / présentations d'articles	6	2	2	2
Total unités modules enfants		102	46	26	30

Connaissances théoriques et savoir-faire (~500 unités)

Modules personnes âgées (MPA)		But	A	B	C
MPA1	Évaluation de la personne âgée : spécificités (y compris capacités de discernement + biomarqueurs)	18	2	8	8
SMPA2	Interventions psychologiques et psychosociales chez la personne âgée : spécificités	16	0	8	8
MPA3	Évaluation et interventions dans les démences sévères / en EMS	16	8	8	0
MPA4	Actualités de la recherche / présentations d'articles	6	2	2	2
MPA5	Maladies génétiques	4	4	0	0
Total unités modules personnes âgées		60	16	26	18

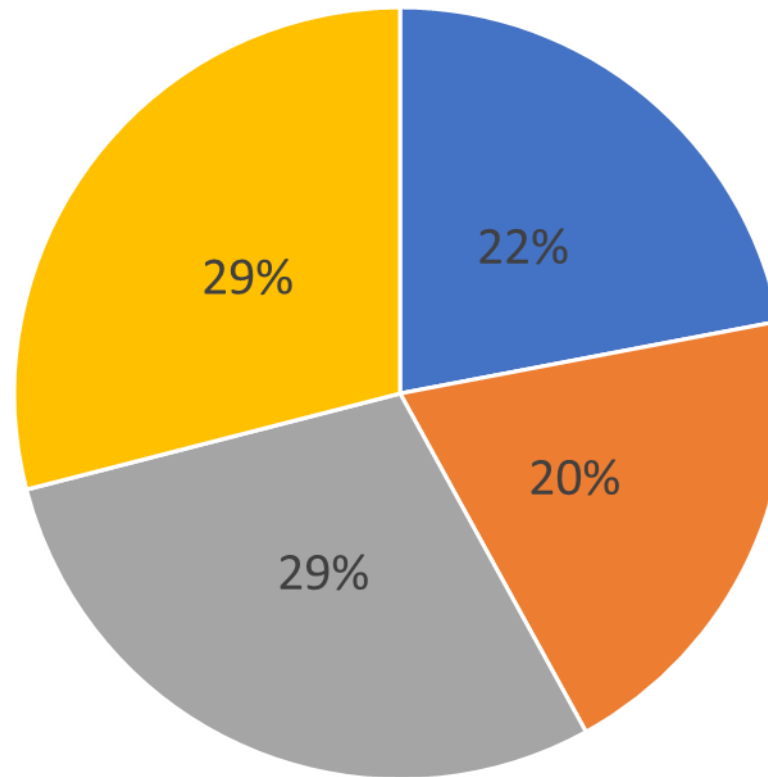
Connaissances théoriques et savoir-faire (~500 unités)

Module expertise (MEX)		But	A	B	C
MEX	Objectifs, évaluation et rapport dans l'expertise médico-légale / expertise conduite automobile	24	8	8	8
Total unités module expertise		24	8	8	8



Connaissances théoriques et savoir-faire (~500 unités)

Provenance des intervenant.e.s



■ UNIGE ■ UNIGE + Institutions ■ Institutions ■ Etranger



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Présence aux cours

Mas en neuropsychologie – UNIGE

Présence aux cours et absences

- L'OFSP exige que la présence à la formation soit de **100%**.
→ La présence aux cours est donc **OBLIGATOIRE**.
- Toutefois, en cas de force majeure, nous autorisons les étudiant.e.s à s'absenter à condition qu'ils/elles remplissent les conditions suivantes :
 - l'absence est dûment justifiée (seules les raisons impérieuses seront acceptées et elles devront être justifiées auprès du/de la Directeur.ice du Comité directeur du MAS en neuropsychologie [mettre le coordinateur en copie]);
 - l'étudiant.e a effectué un travail écrit* permettant de confirmer qu'il/elle a bien pris connaissance de toute la matière présentée en son absence.
 - lorsque l'absence est trop conséquente pour pouvoir être compensée par un travail écrit, il sera demandé à l'étudiant.e de suivre la partie manquante lors d'une année.

À noter qu'un maximum de 10% d'absences sur les 3 années d'enseignement est accepté.

* travail écrit de 10 pages maximum (i.e., synthèse des aspects clefs du cours manqué en question ; il ne s'agit pas de faire un copier-coller des slides, mais de synthétiser les informations jugées pertinentes dans votre activité de neuropsychologue clinicien.ne).



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Heures de pratique

Mas en neuropsychologie – UNIGE

3600 heures de pratique clinique en neuropsychologie

Acquisition = de la responsabilité des étudiant.e.s

- « Activité clinique neuropsychologique »
 - Toute **activité clinique autour d'un.e patient.e** encadrée par un.e **psychologue porteur/euse du titre** fédéral ou FSP (ASNP) de spécialiste en neuropsychologie (ou qualifications jugées équivalentes);
 - En **présence du/de la patient.e** : anamnèse, examen neuropsychologique, restitution des résultats/conclusions, conseil, intervention, travail en réseau;
 - En **l'absence du/de la patient.e** : préparation du bilan, analyse des résultats du bilan, rédaction du rapport, recherche d'informations en lien avec la problématique du/de la patient.e, préparation d'une intervention, participation aux colloques du lieu de pratique, entretiens téléphoniques, travail en réseau.
 - Remarque : l'observation compte

3600 heures de pratique clinique en neuropsychologie

Attention !

- 3600 h d'activité clinique neuropsychologique $\neq$ 3600 h de travail
 - Pour un.e psychologue qui travaille à 100% dans le domaine de la neuropsychologie clinique, on peut estimer qu'environ 70% de son temps de travail est dédié à de l'activité clinique neuropsychologique*.
 - à prendre en compte lors du calcul des heures de pratique clinique effectuées;
 - en cas de question sur le calcul des heures de pratique clinique, ne pas hésiter à nous contacter.

* *Il faut donc attester de 5142 heures de travail ($5142 \times 70 / 100 = 3600h$), dans au moins 2 établissements distincts.*

3600 heures de pratique clinique en neuropsychologie

- « Dans au moins 2 établissements distincts »
 - = « dans au moins **deux structures fonctionnellement indépendantes** »
 - Par exemple :
 - (1) le Service de Neurologie des HUG et (2) le Centre Leenaards de la Mémoire du CHUV;
 - (1) le Service de Neurologie des HUG et (2) le Service de Neurorééducation des HUG.
 - 1 établissement = au moins **600 h**
 - au moins **1200 h** dans un établissement qui offre une approche interprofessionnelle;
 - au moins **1800 h** en Suisse.

3600 heures de pratique clinique en neuropsychologie

- « accueillant des personnes présentant différents troubles ou pathologies neuropsychologiques »
 - Acquérir de l'expérience dans **au moins 3** des 5 domaines* ci-dessous :
 - Les **troubles neurodéveloppementaux**,
 - Les **lésions cérébrales acquises**,
 - Les **affections somatiques** ayant des effets sur le cerveau (*par souci d'homogénéité avec les critères ASNP, nous avons gardé cette appellation, qui regroupe tout ce qui ne rentre pas dans les autres domaines, p.ex., neuro-immunologie, troubles infectieux, etc.*),
 - Les **processus neurodégénératifs**,
 - Les **pathologies psychiatriques** ayant un effet sur la cognition et le comportement.

* 1 domaine = au moins 600h



3600 heures de pratique clinique en neuropsychologie

- « pour diagnostic, traitement et/ou réadaptation »
 - Acquérir de l'expérience en **évaluation** ET **intervention**
 - Au moins 3 sur les 10 cas détaillés à présenter décrivent une intervention neuropsychologique réellement mise en place et réalisée par l'étudiant.e.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Cas traités personnellement

Mas en neuropsychologie – UNIGE

180 cas traités personnellement (dont 10 documentés de manière exhaustive)

Acquisition = de la responsabilité des étudiant.e.s

- Garantir que les psychologues en formation en neuropsychologie engagé.e.s réalisent **personnellement** des bilans et/ou interventions neuropsychologiques :
 - participation à l'anamnèse, la préparation et l'administration des tests/exercices, la restitution des résultats, et la rédaction du rapport;
 - évaluation/intervention adaptée de manière flexible aux spécificités des personnes venant consulter.

180 cas traités personnellement (dont 10 documentés de manière exhaustive)

Acquisition = de la responsabilité des étudiant.e.s

- Qu'est-ce qui est reconnu comme 1 cas traité personnellement ?
 - dans un contexte d'évaluation : l'étudiant.e a significativement contribué à toutes les phases de l'évaluation (ok si n'a pas fait d'anamnèse) ;
 - dans un contexte d'intervention : l'étudiant.e a significativement contribué à la mise en place et à la réalisation de l'intervention, ainsi qu'à l'évaluation des effets de cette intervention ;
 - dans un contexte où évaluation et intervention sont proposées à 1 patient.e : l'ensemble du travail réalisé compte pour 1 cas.

180 cas traités personnellement (dont 10 documentés de manière exhaustive)

- 10 cas* documentés de manière **exhaustive** :
 - 6 cas à présenter à l'**écrit** sous forme de rapports **détaillés**,
 - 1 cas à présenter à l'**écrit** dans le cadre du **mémoire** de MAS,
 - 3 cas à présenter à l'**oral** dans le cadre des sessions annuelles de présentations de cas.
- 1 cas **détaillé** = (1) présentation du bilan réalisé et des conclusions tirées,
 - (2) réflexion portant sur bilan réalisé et conclusions tirées,
 - (3) présentation des interventions réalisées et/ou qui auraient pu être réalisées.
- Voir les directives internes article 2.4: [directives internes evaluation MAS instances.pdf](#)

** Au moins 3 sur les 10 cas détaillés à présenter décrivent une intervention neuropsychologique réellement mise en place et réalisée par l'étudiant.e.*



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Supervision

Mas en neuropsychologie – UNIGE



300 unités de supervision

Acquisition = (1) 50 unités = par l'Université de Genève
 (2) 250 unités = de la responsabilité des étudiant.e.s

- 50 unités fournies par l'Université de Genève
 - supervision réflexive (en groupe)
- 250 unités de supervision (de la responsabilité des étudiant.e.s)

300 unités de supervision

- « Supervision » = présentation du dossier d'un.e patient.e + discussion portant sur le dossier du/de la patient.e
 - Distinction supervision **interne**/supervision **externe**
 - Au moins 100 unités de supervision interne
 - Distinction supervision **individuelle**/en **groupe**
 - Au moins 150 unités de supervision individuelle
 - Distinction supervision en **Suisse**/à **l'étranger**
 - Au moins 150 unités de supervision en Suisse

300 unités de supervision

- Qualification des superviseurs/euses
 - « En règle générale : titre de psychologue + titre de spécialiste en neuropsychologie OFSP ou FSP (ASNP) + 5 ans de pratique après l'obtention du titre de spécialiste »
 - Au moins **100 unités** de supervision par un.e superviseur/euse possédant les qualifications susmentionnées

300 unités de supervision

- Qualification des superviseurs/euses
 - superviseur/euse : psychologue + exerce en Suisse
 - Supervision externe : titre de psychologue + titre de spécialiste OFSP/FSP + 5 ans de pratique après obtention du titre de spécialiste
 - Supervision interne : titre de psychologue + titre de spécialiste OFSP/FSP
 - superviseur/euse : psychologue + exerce à l'étranger
 - Équivalence des qualifications documentée et soumise à l'approbation du Comité directeur

300 unités de supervision

- Qualification des superviseurs/euses
 - superviseur.se : **non psychologue** (domaine professionnel en lien avec la neuropsychologie)
 - Qualifications documentées et soumises à l'approbation du Comité directeur
 - **50 unités max.**



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Charte

Mas en neuropsychologie – UNIGE

Charte : par sa signature, le/la responsable hiérarchique s'engage à :

- Garantir que l'encadrement de cette activité clinique soit assuré par des **psychologues spécialistes en neuropsychologie**, que cet encadrement soit **régulier**, et qu'un cadre **sécurisant** soit fourni aux psychologues.
 - A. En principe, il s'agit de supervision par un.e psychologue détenant le titre fédéral ou FSP (ASNP) de spécialiste en neuropsychologie depuis 5 ans, en principe engagé.e à un taux d'activité de 50% minimum dans l'institution et présent.e sur le lieu de pratique.
 - B. En ce qui concerne la régularité,
 - un **minimum de 2 heures** de supervision interne individuelle par semaine est attendu (pour un ETP),
 - Encadrant.e.s en principe engagé.e.s à un taux d'activité de 50% minimum dans l'institution et présent.e.s sur le lieu de pratique.
 - C. Un encadrement **sécurisant** est fourni, qui veille à ce que soient confiées au/à la psychologue en formation des **tâches auxquelles il/elle a été préparé.e et des situations adaptées à son niveau de formation**.

Charte : par sa signature, le/la responsable hiérarchique s'engage à :

- Permettre aux psychologues de bénéficier d'un **soutien à leur formation clinique générale**, en pouvant notamment prendre activement part aux activités de formation organisées *in situ* et, le cas échéant, aux activités pluridisciplinaires utiles à la compréhension des situations cliniques (colloques, présentations de cas, intervisions, etc.).
- Garantir que les psychologues puissent **dégager le temps nécessaire au suivi des heures de formation théorique et pratique du cursus** de formation à la neuropsychologie menant au titre fédéral.



Charte : par sa signature, le/la responsable hiérarchique s'engage à :

- Délivrer à chaque psychologue, à sa demande ou à l'issue de la période d'emploi, un certificat de travail.
- Cela inclut
 - le tableau détaillé des cas,
 - l'attestation de supervision,
 - l'attestation des heures de pratique clinique.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

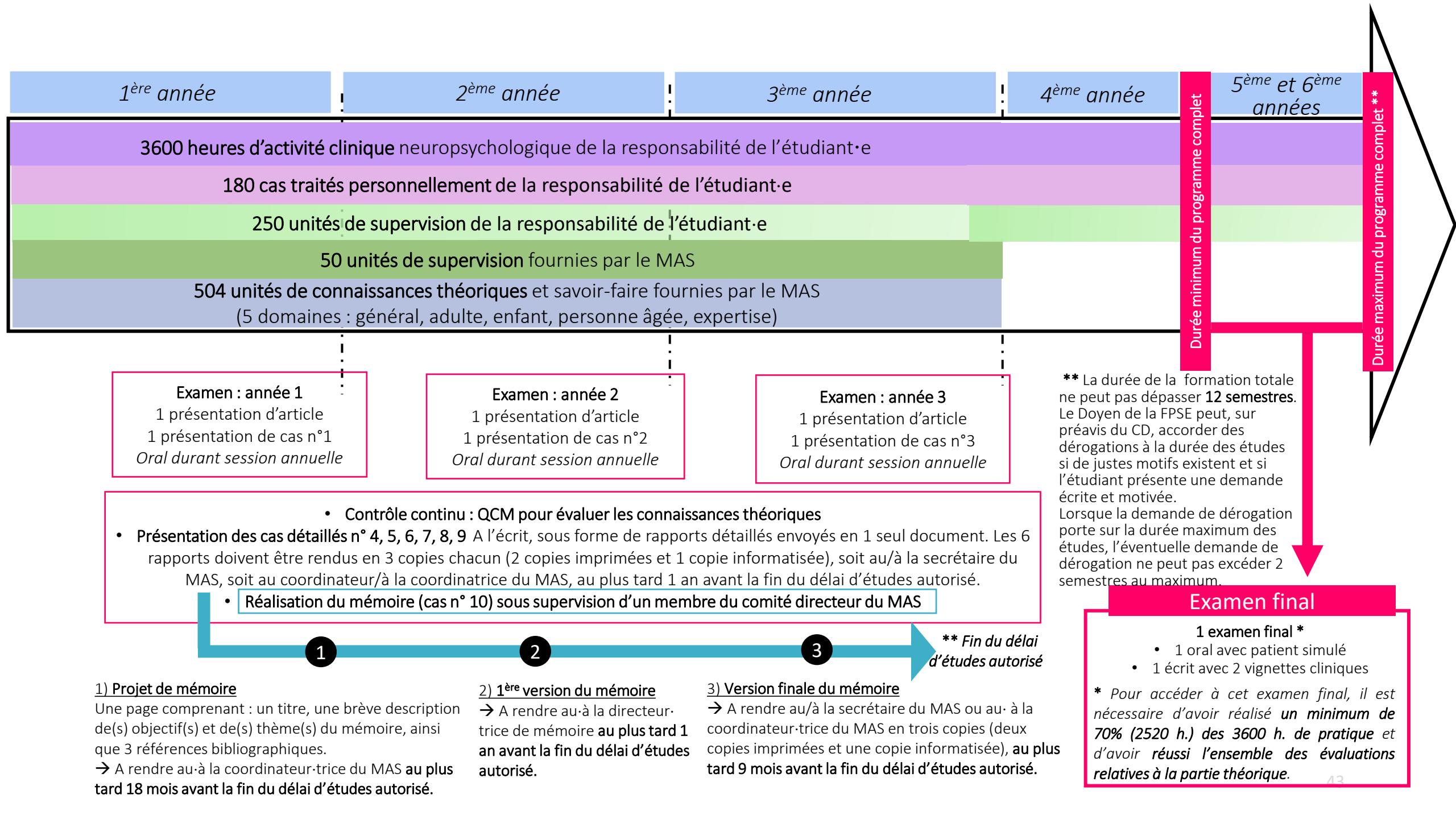
FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Durée de la formation

Mas en neuropsychologie – UNIGE

MAS en neuropsychologie

- En général, la formation dure **8 semestres** :
 - 6 semestres (3 années) de formation théorique et pratique + 2 semestres (1 année) supplémentaires pour terminer la formation pratique.
- Le règlement prévoit que la formation peut être étendue jusqu'à 12 semestres (=6 ans)
 - p. ex., en cas de maladie ou dans le cas où les étudiant.e.s auraient besoin de plus de temps pour acquérir les critères de formation pratique.





**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Évaluation des connaissances

Mas en neuropsychologie – UNIGE

Évaluation des connaissances

- Dans le cadre des trois années de formation théorique
 - courts QCM à la fin de chaque session de formation
 - 3 présentations d'articles (1/année)
 - 3 présentations de cas (1/année)
 - 1 mémoire
 - 1 examen final
- Au terme de l'ensemble de la formation théorique et pratique
 - examen de l'ensemble des documents fournis au cours de la formation (attestations de supervision, tableau des cas, etc.)



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Conditions d'admission

Mas en neuropsychologie – UNIGE

Conditions d'admission

- Les candidat.e.s au MAS en neuropsychologie doivent :
 - Être titulaire d'une **maîtrise universitaire en psychologie** ou équivalent
 - Attester d'une **formation de base en neuropsychologie équivalente à 18 ECTS** acquis durant la formation pré-graduée ou après celle-ci
 - Bénéficier d'un **contrat d'engagement pour un stage ou un travail en tant que psychologue dans le domaine de la neuropsychologie clinique.**
 - Les candidat.e.s seront sélectionné.e.s sur la base de **leur motivation** à entreprendre cette formation et **leur parcours de formation** (*article 4.5 du règlement d'études*).

Conditions d'admission et élimination

- Elimination:
 - Si échec à la seconde tentative.
 - Voir le règlement d'études: [Reglement detudes MAS neuropsych 2019.pdf](#)

« En cas d'échec à une évaluation, sous réserve de l'article 11.3 et dans les limites du délai d'études, l'étudiant bénéficie d'une seconde et dernière tentative dans le semestre qui suit. Un nouvel échec entraîne l'élimination définitive du programme. »

(Article 8.7 du règlement d'études)

Contacts

- Secrétaire du MAS en neuropsychologie : Mme Carole BIGLER

- E-mail : masneuropsychologie@unige.ch

NB : les documents suivants sont à transmettre à Carole BIGLER (carole.bigler@unige.ch) en respectant les délais indiqués et en UN SEUL ENVOI :

- **Attestations** d'heures de supervision, de pratique clinique, tableaux de cas etc. au plus tard 1 mois après la fin d'un stage/travail pour que ces documents soient comptabilisés dans l'année en cours (considérant une année comme année académique de septembre à septembre).
- **Documents usuels** – contrat de travail/stage, descriptif lieu de pratique et/ou cahier des charges, CV superviseur-se, charte employeur signée – pour la validation des lieux de stage/pratique, au plus tard 1 mois après le début du stage/travail.



Contacts

- **Coordinatrice du MAS** en neuropsychologie : Dre Fabienne ESPOSITO
 - E-mail : fabienne.esposito@unige.ch
 - Bureau M5156
 - Possibilité d'entretien individuel sur demande en présentiel ou zoom, selon heures de permanence.

N'hésitez pas en cas de question.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Merci de votre attention